INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR *Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

FCP Mon PEA– Part R (ISIN FR0010878124)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.
L'OPCVM est soumis au droit français

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du fonds, de classification « Actions de pays de la zone euro », est d'obtenir une performance nette de frais supérieure à l'indice CAC 40 dividendes réinvestis, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, en s'exposant aux actions de grande capitalisation de la zone euro.
Indicateur de référence : CAC 40 dividendes réinvestis

Afin de réaliser son objectif de gestion, l'actif du fonds sera exposé au minimum à 75% sur les marchés actions des pays de la zone euro, dont majoritairement la France.
La gestion, discrétionnaire, est fondée sur une analyse quantitative et qualitative des titres de l'univers d'investissement. La sélection des actions se fera majoritairement sur les valeurs composant l'indice CAC 40 et le DJ Eurostoxx 50 en fonction de leur potentiel (croissance des résultats, opérations sur le capital, …), de leurs caractéristiques financières (dont actif net, rendements, niveau d'endettement, etc.) et de leurs ratios de valorisation (notamment le rapport cours/bénéfice).
Les stratégies mises en œuvre font l'objet d'un suivi rigoureux et permanent de manière à apprécier en temps réel les écarts de composition du portefeuille par rapport à son indicateur de référence par des méthodes historiques ou paramétriques. Ainsi, la gestion pourra décider de sous-exposer le portefeuille à un secteur d'activité par rapport à l'indice de référence ou céder des actifs si, par exemple, un autre choix, au potentiel considéré comme plus conséquent à un instant donné, se présente.
Le fonds s'engage à respecter le ratio minimum de placement de 75% en titres et droits éligibles au PEA.
La sélection des actions se fera majoritairement dans des capitalisations de grandes valeurs mais le FCP se laisse la possibilité d'investir en petites capitalisations dans la limite maximum de 10% de l'actif net. A titre accessoire, le gérant pourra être exposé aux risques de marché autres que ceux de la zone euro.
Cet objectif est associé à une démarche de nature extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration suivi dans le temps. La démarche extra-financière se décompose en trois axes :
Une politique d'exclusion couvrant les sociétés liées à la vente d'armes controversées, à la production de tabac, à la production de charbon ainsi que celles impliquées dans les jeux d'argent et de paris.
Une notation ESG basée sur une méthodologie et une sélection « Best-in-Universe » intégrées dans le processus de gestion.
Un engagement auprès des sociétés en portefeuille s'exprimant non seulement à travers le dialogue mais aussi par le vote en assemblée générale.
L'équipe de gestion tient compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissements mais de façon non prépondérante.
Le FCP pourra également utiliser des instruments dérivés (futures, forwards, options, indices) sur les marchés à terme organisés européens et internationaux. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille sur les risques actions et titres assimilés et/ou sur indices actions pour ajuster le taux d'exposition ou dans le cas de fluctuations importantes des marchés.
Le portefeuille sera ainsi exposé au marché actions dans une fourchette comprise entre 75% minimum et 110 % maximum.
La limite d'engagement du FCP sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net.
Le fonds pourra également investir, dans la limite de 10% maximum, dans des obligations convertibles « investment grade » (notation supérieure ou égale à BBB- Standard & Poors ou à Baa3 Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) ou à caractère dit spéculatif (notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion).
La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes pour déterminer dans quels titres il conviendra d'investir. Elle effectuera par ailleurs une analyse lors de l'investissement en fonction de son processus de gestion.
Dans le cadre de la gestion de la trésorerie, le gérant pourra investir jusqu'à 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de produits de taux (monétaires et/ou obligataires).
Le FCP pourra investir dans la limite de 10% maximum dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou étranger et/ou dans des OPC ou fonds d'investissement français ou étrangers répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.
Le résident français ou de l'un des pays de la zone euro n'est pas exposé au risque de change.

Dans le cadre de la construction du portefeuille et de l'appréciation des critères extra financiers, l'équipe de gestion sélectionne des valeurs selon une méthodologie interne de notation ESG, après application d'un filtre d'exclusions sectorielles.
La note ESG moyenne de l'OPCVM doit être significativement supérieure (meilleure) à la note ESG moyenne de l'univers de départ. Par significativement supérieure, on entend supérieure à la note ESG pondérée de l'univers d'investissement initial après élimination de 20% des valeurs (exclusions sectorielles et plus mauvaises notes).
La part des émetteurs notée ESG dans le portefeuille du Fonds (hors dette publique et liquidités) est durablement supérieure à 90%.
Cette approche peut impliquer certaines limites méthodologiques détaillées dans le prospectus. Par ailleurs, pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans l'OPCVM et ses limites, l'investisseur est invité à se référer au Code de Transparence d'Erasmus Gestion disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.

Durée de placement recommandée : Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.
Modalités de rachat : Quotidien (J) – Les rachats sont centralisés chaque jour de Bourse (J) auprès de BNP PARIBAS S.A. à 11h15 et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour. .
Affectation des sommes distribuables : Capitalisation

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Explications textuelles de l'indicateur de risque et de ses principales limites :
L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement le risque de marché actions majoritairement françaises et de grande capitalisation dans lequel le fonds investit.
Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité.
Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique de risque peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.
La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Ce FCP ne bénéficie pas de garantie en capital.
Risques importants pour le FCP non pris en compte dans cet indicateur
Risque lié aux impacts de techniques telles que des produits dérivés :
C'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré et/ou les contrats futures.
Risque de contrepartie :
Il est lié à la conclusion de contrats sur instruments financiers à terme négociés sur les marchés de gré à gré : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4 %**
Frais de sortie	**Néant**

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	**3,07 % (*)**

(*) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos au 30/06/2022 et peux varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**0,01 % (**)20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis**

(**) Ce chiffre correspond aux frais de l'exercice clos le 30/06/2022 et peut varier d'un exercice à l'autre.
Commission de surperformance : Commission variable égale à 20% TTC maximum de la performance supérieure au CAC 40 dividendes réinvestis. La surperformance est calculée en comparant l'évolution de l'actif de l'OPCVM, nette de frais de gestion et avant prise en compte de la provision de commission de surperformance, et la valeur d'un actif de référence réalisant une performance identique à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes mouvements de souscriptions/rachats que l'OPCVM.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 14 et 15 du prospectus de ce FCP, disponible sur le site internet www.erasmusgestion.com.
Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

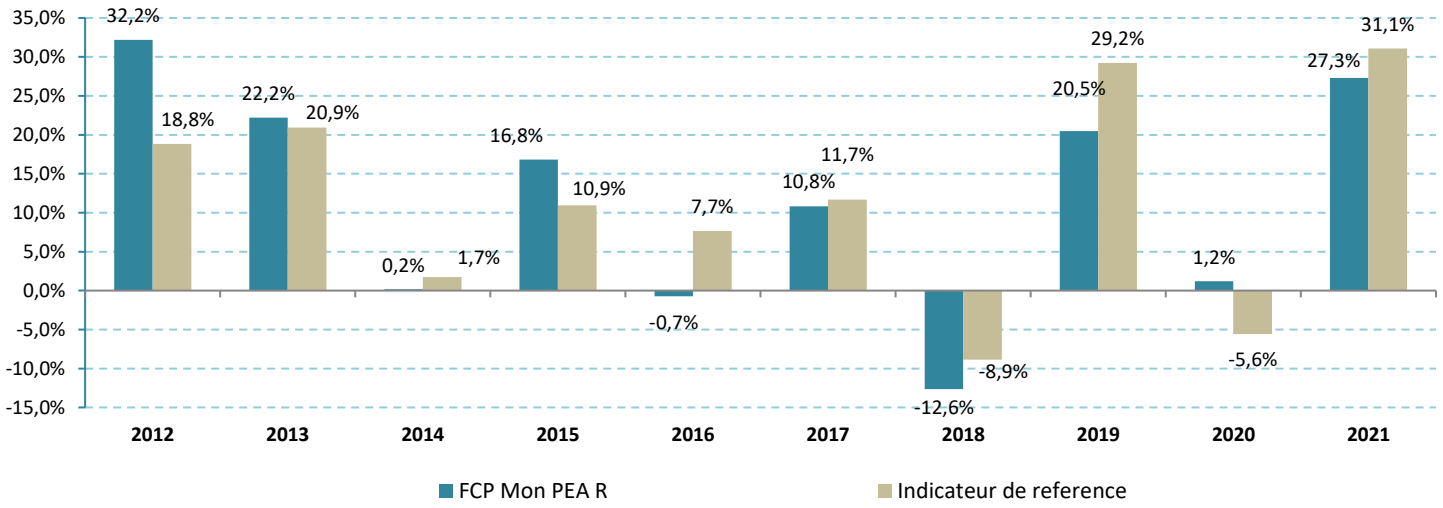

FCP créé le : 27/05/2010
Performance calculée en EUR
La performance du fonds est calculée dividendes et coupons nets réinvestis et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce fonds est agréé en France et règlementé par l'Autorité des Marchés Financiers.
La société de gestion Erasmus Gestion est agréée en France et règlementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Dépositaire : BNP PARIBAS S.A.

Derniers prospectus, rapport annuel et document d'information périodique des parts R, I :
disponibles sur le site www.erasmusgestion.com ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à contact@erasmusgestion.com ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

Valeur liquidative et autres informations pratiques :
La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site www.erasmusgestion.com.

Autres catégories de parts : I

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
Le fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique « U.S. Person » (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou dans le prospectus).

Politique de rémunération :
Les détails de la politique de rémunération actualisée, dont, notamment, une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et des avantages, sont disponibles sur http://www.erasmusgestion.com Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement sur demande au siège social de la société de gestion.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 06/10/2022.